



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-22147>

Département(s) de publication : **20A**

Annonce n° **26-22147**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-17130

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Collectivité de Corse

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20007695800012

Ville : AJACCIO

Code postal : 20187

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 20A

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement de la RT 10 entre les PR 128+680 et 130+800, commune de SANTA LUCIA DI MORIANI

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233120

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires

Critères d'attribution : Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 30% Prix des prestations : 70%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Pièces de la candidature, certificats de qualification, Au lieu de Pour l'entreprise candidate (lorsque le candidat se présente seul) ou pour au moins un des membres du groupement (dans le cas d'une offre présentée par un groupement d'entreprises) : Certificat "Traitement de l'amiante" (retrait/encapsulage - Ss3) en cours de validité, délivré par un organisme certificateur accrédité Cofrac (ou équivalent), conformément aux articles R.4412-129 et suivants du Code du travail et à l'arrêté du 25 juillet 2022. Le certificat devra couvrir l'établissement exécutant et mentionner la date d'échéance. La liste nominative des personnels

détenant, pour les travaux de retrait de matériaux contenant de l'amiante, des attestations suivantes en cours de validité (date de validité à préciser): - Personnel d'encadrement technique habilité à intervenir en sous-section 3 - Opérateur de chantier habilité à intervenir en sous-section 3. , lire Pour les lots 1 et 2 seulement : Pour l'entreprise candidate (lorsque le candidat se présente seul) ou pour au moins un des membres du groupement (dans le cas d'une offre présentée par un groupement d'entreprises) : Certificat "Traitement de l'amiante" (retrait /encapsulage - Ss3) en cours de validité, délivré par un organisme certificateur accrédité Cofrac (ou équivalent), conformément aux articles R.4412-129 et suivants du Code du travail et à l'arrêté du 25 juillet 2022. Le certificat devra couvrir l'établissement exécutant et mentionner la date d'échéance. La liste nominative des personnels détenant, pour les travaux de retrait de matériaux contenant de l'amiante, des attestations suivantes en cours de validité (date de validité à préciser): - Personnel d'encadrement technique habilité à intervenir en sous-section 3 - Opérateur de chantier habilité à intervenir en sous-section 3

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/03/2026